

en argent et en matériel. Nous n'espérons que dans l'âme ardente de la charité.

Tous nos sentiments affectueux à nos collègues.

Le Président de la Délégation,

HUBER-SALADIN.

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

L'investissement de Paris, loin d'être une cause de ralentissement dans la marche de la guerre, étant devenu, au contraire, le point de départ d'une extension considérable des opérations militaires, les membres du Comité central, délégués par lui sur les différentes parties du territoire, et les Comités sectionnaires, malheureusement alors en petit nombre, qui devaient seconder leur action, se trouvèrent placés en face de nécessités urgentes et d'innombrables besoins, auxquels il y avait à pourvoir dans le plus bref délai. Plus que jamais il fallait se hâter de rechercher les moyens les plus efficaces de disputer à la guerre la multitude de victimes qui tombent sur les champs de bataille, mais que la mort n'a pas encore moissonnées.

Du nord-ouest au sud-est, les délégations constituèrent des centres de direction pour les affaires générales de la Société et pour la formation d'ambulances sédentaires ou mobiles, tandis que la délégation de Bruxelles prenait la direction des ambulances dans le nord et sur la frontière nord-est.

Les délégués s'appliquèrent à provoquer et à centraliser les secours dans leurs circonscriptions respectives, afin de pouvoir les répartir ensuite partout où le besoin s'en ferait sentir. Ils s'occupèrent, en même temps, de la formation d'un Comité sectionnaire dans le chef-lieu de chaque département, et de Comités auxiliaires dans les villes moins importantes, en les reliant, pour certaines attributions, aux Comités départementaux. Venait ensuite, comme nous l'avons dit plus haut, l'organisation d'ambulances sédentaires et d'ambulances volantes destinées à suivre les corps d'armée et à se dévouer sur les champs de bataille : deux genres d'ambulances exprimant, sous des formes diverses, ce grand et beau mouvement de charité qui semble marcher parallèlement avec

l'ardent patriotisme dont est animé aujourd'hui le pays tout entier.

A Paris, le Comité central, pressé par les événements, avait dû former les ambulances volantes avec les éléments les plus hétérogènes. Par l'application du principe de décentralisation et par le développement des intérêts locaux, les délégués ont obtenu, dans certaines circonscriptions, des résultats infiniment plus satisfaisants pour la création et la mise en œuvre de ce genre d'ambulances. Dans tel chef-lieu, on est parvenu à réunir un personnel de trente à trente-cinq chirurgiens, aide-chirurgiens et infirmiers, qui tous se connaissent, s'estiment et se sentent animés de l'esprit de corps, gage certain de discipline et de dévouement. D'un autre côté, l'intérêt très-vif, excité dans les populations par ces ambulances qu'on croyait destinées à suivre, autant que possible, les gardes mobiles et mobilisées du département où l'ambulance se formait, contribua puissamment au succès des appels adressés au public par chaque comité, pour obtenir des dons en argent et en nature. Ceux-ci ne tardaient pas à venir s'ajouter aux allocations plus ou moins importantes, mises à la disposition des comités par les délégués régionaux, au nom de la Société. Dans certaines localités qui, au premier abord, paraissaient privées des ressources nécessaires à l'établissement d'une ambulance, à la suite de quelques démarches, il s'en formait dans les meilleures conditions d'intelligence et de dévouement. Plusieurs ont égalé, par les services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent encore, les ambulances sorties des villes où abondent les ressources de toutes sortes.

Dès le milieu de septembre, le Comité de Lyon avait préparé une ambulance considérable, autant par la notoriété médicale de son chef, que par l'aptitude, le dévouement et le nombre de ses membres. Un mois plus tard, avec le concours de la Société, il en composa une seconde d'égale valeur et dirigé par un éminent chirurgien. Plusieurs villes de cette région, Dijon, Mâcon, Saint-Etienne et d'autres encore, tinrent à honneur d'avoir leurs ambulances. Dans d'autres parties de la France, la même émulation produisit des résultats analogues. Marseille, et tout récemment Bordeaux, ont envoyé aussi sur les champs de bataille un contingent sanitaire vraiment distingué. Toutes ces ambulances, réunies à celles que le Comité des délégués à Tours et la Délégation de Bruxelles

ont réorganisées, forment cette noble légion des soldats de la charité, dont le champ d'action s'étend sur la frontière du Nord, et des côtes de la Normandie aux vallées du Jura. Placée sous le drapeau de la Convention de Genève, elle accomplit librement sa mission, tandis que sous les murs de Paris une autre légion de semblables soldats poursuit son œuvre charitable avec une sollicitude, une abnégation et un courage dignes d'une sympathique et universelle admiration.

C'est surtout sur les rives de la Loire que ces ambulances ont pu déployer leur bienfaisante activité. A Orléans, plusieurs d'entre elles, chargées presque en entier du service sanitaire, ont réussi à satisfaire aux exigences d'un service rendu difficile par les combats répétés livrés aux environs de cette ville. A Gien, à Ladon, à Juranville, à Bellegarde, comme sur bien d'autres points qu'il serait trop long d'énumérer, leur action a été prompte et efficace. Dans les Vosges et sur les rives du Doubs, elles ont suivi les corps d'armée, en apportant avec elles des secours rendus plus indispensables encore par les rigueurs exceptionnelles de la saison.

Les rapides évolutions des armées obligent les ambulances à intervenir à la hâte, après une bataille ; dans ces conditions de secours temporaires, les opérations urgentes sont pratiquées sur place. Souvent les ambulances ne séjournent, après le combat, que jusqu'au moment où les blessés peuvent être transportés dans les dépôts les plus rapprochés. Obligés parfois de suivre les troupes dans un mouvement de retraite, elles se voient contraintes d'abandonner le poste qu'elles avaient choisi, au moment même où ce poste est encombré de malades. Elles y laissent alors un petit détachement de médecins et d'infirmiers, qui consentent à se voir enfermés dans les lignes envahissantes, où ils savent d'ailleurs qu'ils seront respectés et soumis seulement à un désagréable voyage pour rentrer chez eux, à moins que, par suite du recul de l'ennemi, ils ne recouvrent leur liberté.

Plusieurs de nos ambulances ont eu, à la fois, à soigner et à nourrir de six à sept cents blessés, qu'elles avaient recueillis. Ont-elles toujours été à la hauteur de leur tâche, ont-elles toujours été assez abondamment pourvues de matériel et ravitaillées à temps ? Assurément, non. Cette redoutable guerre a jonché les champs de bataille d'une si prodigieuse quantité de blessés, et rempli les hô-

pitaux de tant de malades, que les moyens de secours, quelque multipliés qu'ils soient, ne sont que trop souvent insuffisants. C'est là une raison de plus pour que de nouveaux efforts se manifestent partout, en faveur de l'œuvre internationale. On répond déjà à nos récents appels, près du théâtre de la guerre. A Besançon, à Lons-le-Saulnier, spécialement, on organise de nouvelles ambulances volantes. A Genève, les étudiants français en préparent une également, avec le concours de médecins suisses. Nous ne doutons pas que de semblables efforts ne se produisent ailleurs.

Les délégués régionaux, après avoir, autant que possible, pourvu à l'organisation des ambulances volantes, cherchèrent aussi à multiplier les ambulances sédentaires. Dans plusieurs villes, les délégués principaux de la Société reçurent la direction générale des ambulances de ces localités, la surveillance du service hospitalier, et la centralisation des dons faits aux blessés militaires. Par leurs soins, plusieurs édifices publics furent disposés pour la réception des blessés, et un grand nombre d'ambulances, installées chez des particuliers, ont été visitées par eux. Dans quelques grandes cités, telles que Lyon, par exemple, les comités départementaux ont préparé, et ont pu offrir à l'administration sanitaire, de mille à quinze cents lits. Dans les villes moins importantes et dans les campagnes, le nombre des lits dont peut disposer la Société, est d'autant plus considérable que, depuis la connaissance plus complète de la Convention de Genève, acquise par les populations, le sentiment un peu égoïste de la préservation du domicile au moyen de ses insignes, est venu s'unir au sentiment plus élevé de la charité.

Le seul département de Saône et Loire offre plus de deux mille lits, Besançon, 600, St-Etienne, 800; etc. Dans le Midi, on en compte près de 15,000, occupés déjà, par suite des évacuations dirigées vers cette région plus tempérée et plus éloignée du théâtre des hostilités.

Des services réguliers ont été établis dans les gares principales; des médecins et des infirmiers de la Société y sont en permanence, pour y attendre le passage des blessés. Il a été pourvu aux besoins de toutes ces ambulances par les soins de la Société. Parmi les dons qui nous ont permis de suffire à tant et à de si considérables exigences, nous ne devons pas oublier de mentionner avec grati-

tude ceux qui nous sont venus de l'étranger, notamment de Suisse, par le Comité international de Genève et par son Agence de Bâle.

Ces lignes ne sont qu'une rapide esquisse de ce qu'a pu faire la Société française ; plus tard, un rapport complet sera présenté au public. Notre œuvre est l'œuvre de tous, et elle rencontrera, sans doute, chez tous, l'intérêt que doit exciter une idée qui embrasse l'humanité entière, et qui, aujourd'hui surtout, touche aux plus impérieux et aux plus nobles instincts. Plus tard aussi viendra le moment d'examiner les changements à apporter à cette institution charitable, adoptée partout en Europe, et à laquelle la longue et douloureuse expérience actuelle fera apporter, tout en la consolidant, d'inévitables modifications.

La centralisation, qui semblait être la base essentielle de l'organisation de la France, et qui avait habitué les populations à tout attendre du gouvernement, rendait plus difficile que dans d'autres contrées l'établissement d'une société fondée sur l'initiative personnelle de ses membres, en dehors de toute action gouvernementale.

En second lieu, les susceptibilités de l'administration militaire, qui se déclarait en mesure de faire face, au point de vue sanitaire comme aux autres, à toutes les nécessités de la guerre, augmentait les entraves que la Société avait à vaincre.

Aujourd'hui, ces tendances et ces susceptibilités n'existent plus au même degré. Aussi deviendra-t-il plus aisé de consolider en France des œuvres dues à l'initiative particulière, lorsque cette grande nation aura recouvré la paix, après ce noble effort patriotique qui, s'il ne lui a pas encore donné la victoire, l'a au moins relevée à ses propres yeux, comme aux yeux de l'Europe entière !

Versoix, le 7 janvier 1871.

TH. VERNES D'ARLANDES.